



PACA



CAP FRO HORS SOL

Caprins fromagers

Hors sol



Ce système est caractérisé par l'achat de l'intégralité de l'alimentation distribuée (fourrages et concentrés). Pour rentabiliser ces charges alimentaires élevées, la viabilité du système passe par un très bon niveau de production laitière des animaux et par une valorisation élevée du litre de lait transformé en fromages.

Le système « hors sol » peut se rencontrer sur toute la région PACA. Le besoin en surface étant négligeable, il représente une voie d'installation dans les zones à très forte pression foncière. L'exploitation décrite dans cette fiche est située dans un bassin de consommation important.

Remarque : L'obtention du statut d'agriculteur est parfois compliquée à obtenir. En l'absence de surface, c'est la présence d'animaux et le nombre d'heures travaillées sur l'exploitation qui vont permettre d'obtenir le statut d'agriculteur.

La délivrance du permis de construire du bâtiment et la fromagerie, destiné à loger les animaux, est alors conditionnée par ce statut agricole, d'où parfois des situations inextricables.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure	Les produits et les ventes
<ul style="list-style-type: none"> • 1,5 UMO • 40 chèvres de race Alpine ou Saanen • 1 ha pour implanter le bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 000 litres de lait • Transformation en fromages de type lactique, produits frais (yaourts, faisselles...) • Commercialisation en circuits courts • 65 chevreaux pour la vente et le renouvellement



COLLECTION RÉFÉRENCES



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Le système hors sol permet de s'affranchir de la contrainte du foncier. Un minimum de 5 000 m² est cependant nécessaire pour implanter :

- le bâtiment d'élevage de 170 m² avec un parc d'exercice de 2 000 m² devant le bâtiment.
- le hangar pour stocker le foin et les concentrés.
Le dimensionnement, l'accessibilité (taille des camions pouvant y accéder) de ce hangar et la trésorerie de l'exploitation vont influencer sur le nombre de livraisons de foin (de 1 à 4 par an).
- la fromagerie de 70 m².

Une solution externe pour le curage et l'enlèvement du fumier est à prévoir ou à défaut une zone temporaire de stockage du fumier.

BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Un bâtiment en bois de 290 m² a été construit. Il abrite les animaux et le fourrage. Les animaux ne sortant pas, le bâtiment doit être confortable : 90 m² d'aire paillée sont ainsi disponibles pour les adultes (soit 2,25 m² par chèvre). 30 m² sont réservés aux chevrettes et aux boucs. 120 m² sont réservés pour les fourrages (2 livraisons par an) et les aliments.

La salle de traite se compose d'un quai de 10 places avec 4 postes.

Le bâtiment doit également permettre à l'éleveur de travailler dans de bonnes conditions, un couloir de distribution large facilitera la distribution du fourrage.

La fromagerie

Une fromagerie de 70 m² doit être aménagée. Elle doit comporter une zone spécifique pour l'étuve pour les yaourts. Une salle de vente a été aménagée pour la vente à la ferme.

Le matériel

L'exploitation dispose d'un petit tracteur pour la manipulation des bottes de foin.

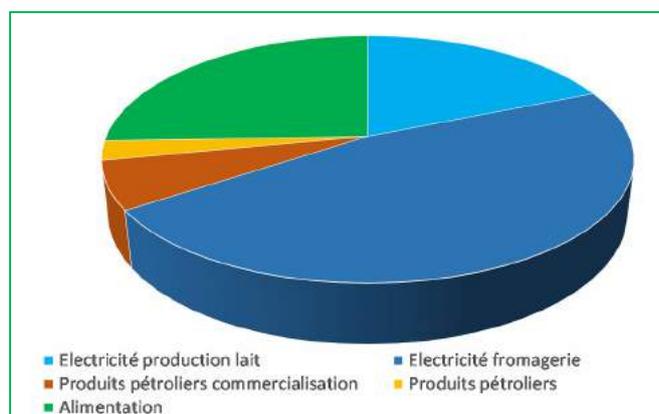
Le curage est réalisé par un prestataire.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie générées par la transformation fromagère (électricité des groupes froids, gaz pour le chauffage du lait) et la commercialisation (gasoil pour les déplacements) représentent 53% de la consommation totale.

Le poste électricité (fromagerie et production laitière au travers essentiellement de la traite) est la première source de consommation d'énergie (65 % du total).

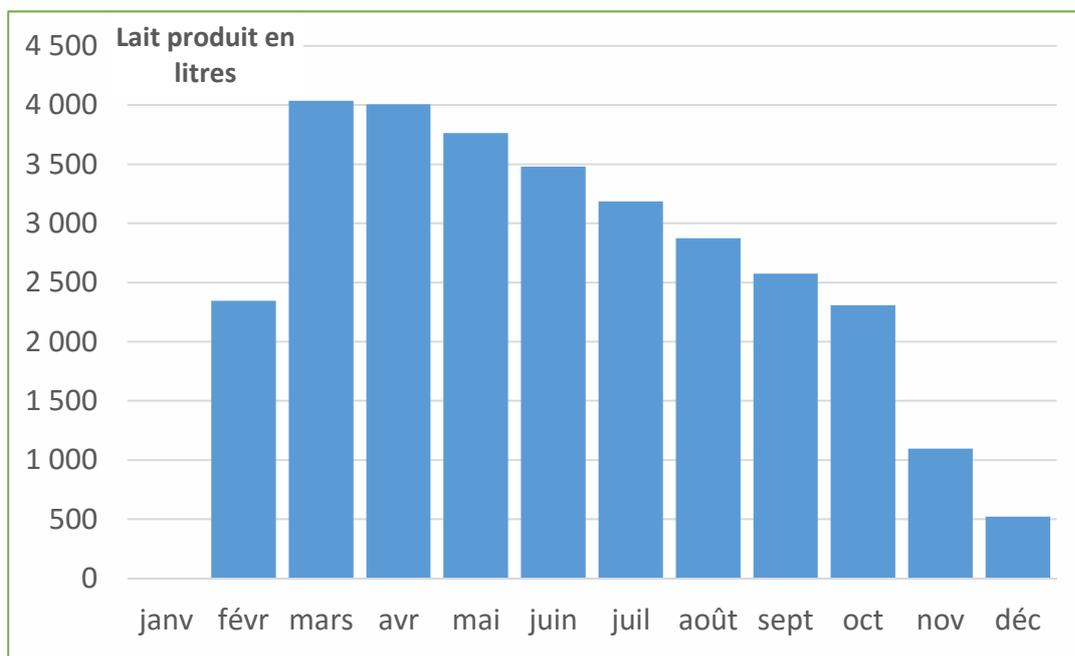
Détail des consommations d'énergie de l'atelier caprin



LE LAIT, LES PRODUITS FABRIQUÉS ET LEUR COMMERCIALISATION

La production laitière

- 30 000 litres de lait transformés en fromages, soit 750 litres par chèvre.



Les produits fabriqués

Le lait est transformé en une gamme diversifiée de fromages et de produits laitiers.

Pour obtenir une valorisation élevée, ce type d'exploitation mise sur la diversification et l'innovation : en complément d'une gamme lactique, des produits frais et des yaourts servent de produits d'appel.

La valorisation moyenne du litre de lait est de 2,77 €/litre.



Les circuits de commercialisation

La commercialisation des produits est assurée grâce à :

- la vente à la ferme,
- 2 marchés par semaine,
- 1 livraison par semaine auprès de restaurateurs, crémiers, petites GMS...

200 km sont parcourus chaque semaine pour la commercialisation.

Le chiffre d'affaires fromage provient pour 70% de la vente directe et pour les 30% restant de la vente via un intermédiaire.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

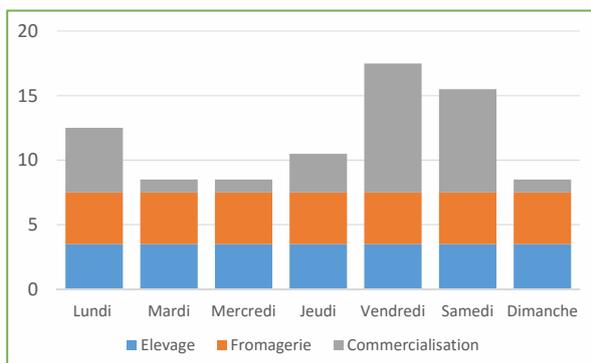
Le travail

Deux personnes travaillent sur l'exploitation pour l'équivalent de 1,5 UMO.

L'une d'elle réalise tout le travail d'élevage et de fromagerie, la seconde pour un mi-temps environ assure la vente et le travail administratif.

Le travail est régulier sur l'année. Il se décompose entre :

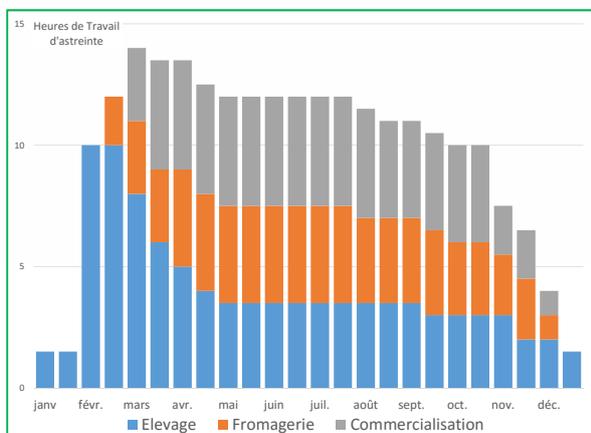
- **3 600 heures de travail d'astreinte dont :**
 - 40% sur la traite et les soins aux animaux,
 - 30% sur la transformation fromagère,
 - 30% sur la commercialisation.
- **4 jours de travail de saison** consacrés au curage et à la gestion des livraisons de foin.



Une semaine en juin

De 8,5 à 17,5 heures par jour, la commercialisation rythme l'organisation de la semaine.

Les marchés du vendredi et du samedi génèrent un pic de travail important (2 heures de préparation la veille, 8 heures de temps de présence et de temps de transport). La livraison du lundi et sa préparation représente 4 heures de travail. Une heure par jour est consacrée à la vente à la ferme.

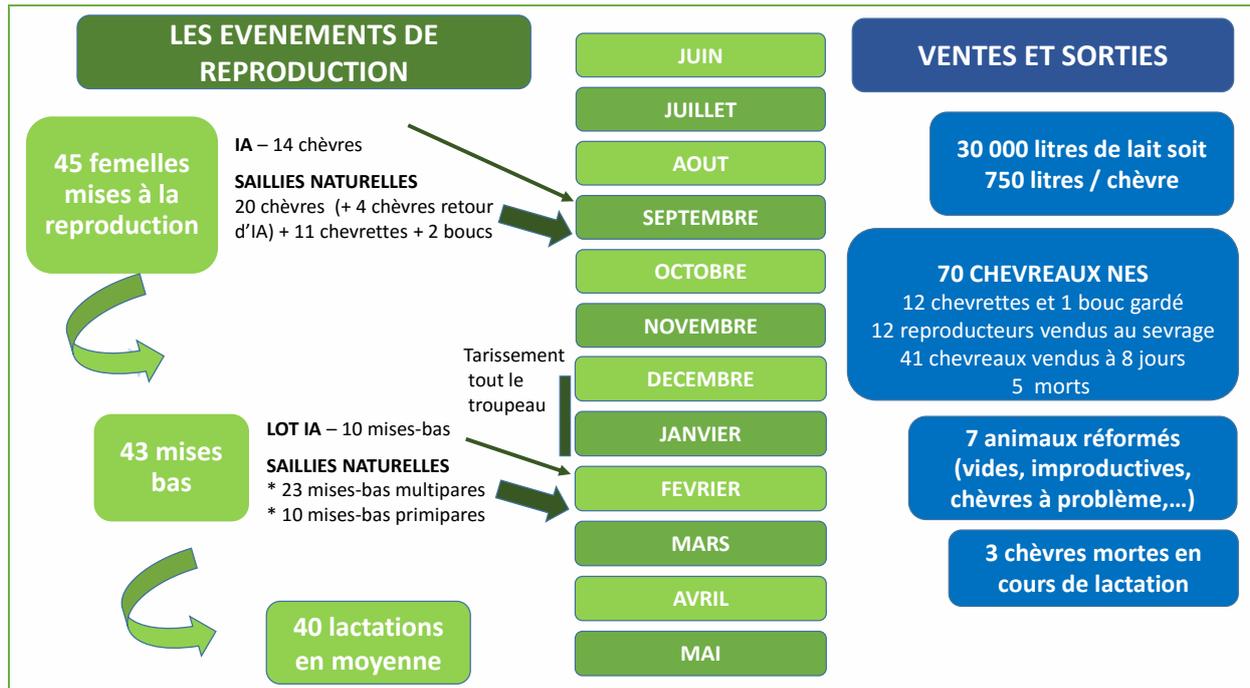


Répartition du travail d'astreinte sur l'année

La souplesse de l'exploitation vis-à-vis du travail approché au travers d'un indicateur (TDC : temps disponible calculé) est bonne avec 1 400 heures par personne réparties sur toute l'année. L'absence de travail lié au pâturage et aux récoltes explique ce résultat.

La période des mises bas constitue un pic de travail important sur l'élevage

LA CONDUITE DU TROUPEAU



Les mises bas sont groupées sur début février. L'ensemble du troupeau est tari début décembre. Il y a arrêt de la traite et de la fabrication pendant 8 semaines.

La réalisation de 30% d'IA permet de maintenir le bon niveau génétique de départ de l'élevage. Une douzaine de reproducteurs mâles et femelles sont vendus chaque année au sevrage. Les autres chevreaux sont vendus à 8 jours.

Le taux de renouvellement est de 25%.



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

La ration est à base de foin 100% acheté. L'éleveur doit faire **impérativement le choix de fourrages d'excellente qualité (2^{ème} et 3^{ème} coupe)**.

Le foin est distribué à volonté, il faut prévoir 15 à 20% de refus.

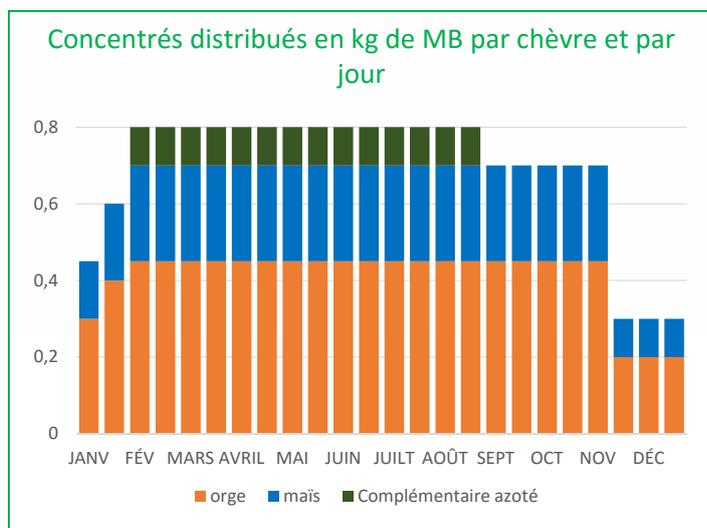
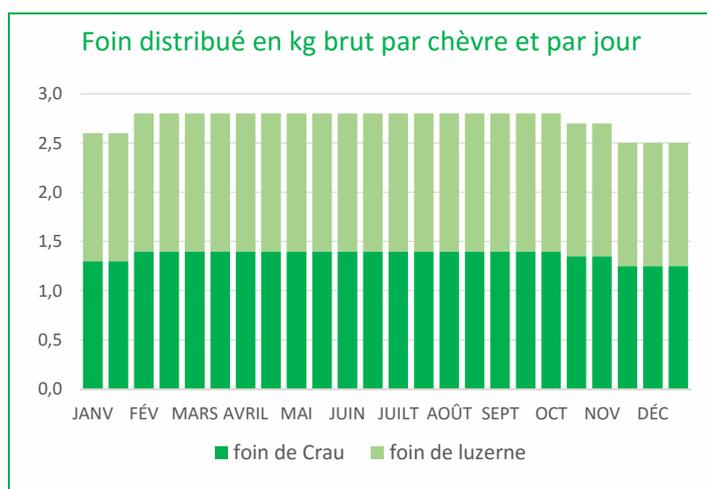
Système d'élevage pouvant paraître simple (pas de culture de fourrages, pas de pâturage,..) **MAIS demandant un très bon niveau technique pour atteindre et conserver un niveau de production laitière** d'au moins 750 litres par chèvre. Un suivi constant du troupeau (contrôle laitier, maîtrise de la reproduction, de l'alimentation,...), une grande capacité à savoir observer les animaux sont ainsi indispensables.

De la rigueur et de la vigilance sont nécessaires dans le choix des fourrages achetés. Les rations doivent permettre à la productivité laitière d'être au rendez-vous ; il n'y a pas de droit à l'erreur.

Un troupeau de bon niveau génétique est également essentiel dans ce type de système.

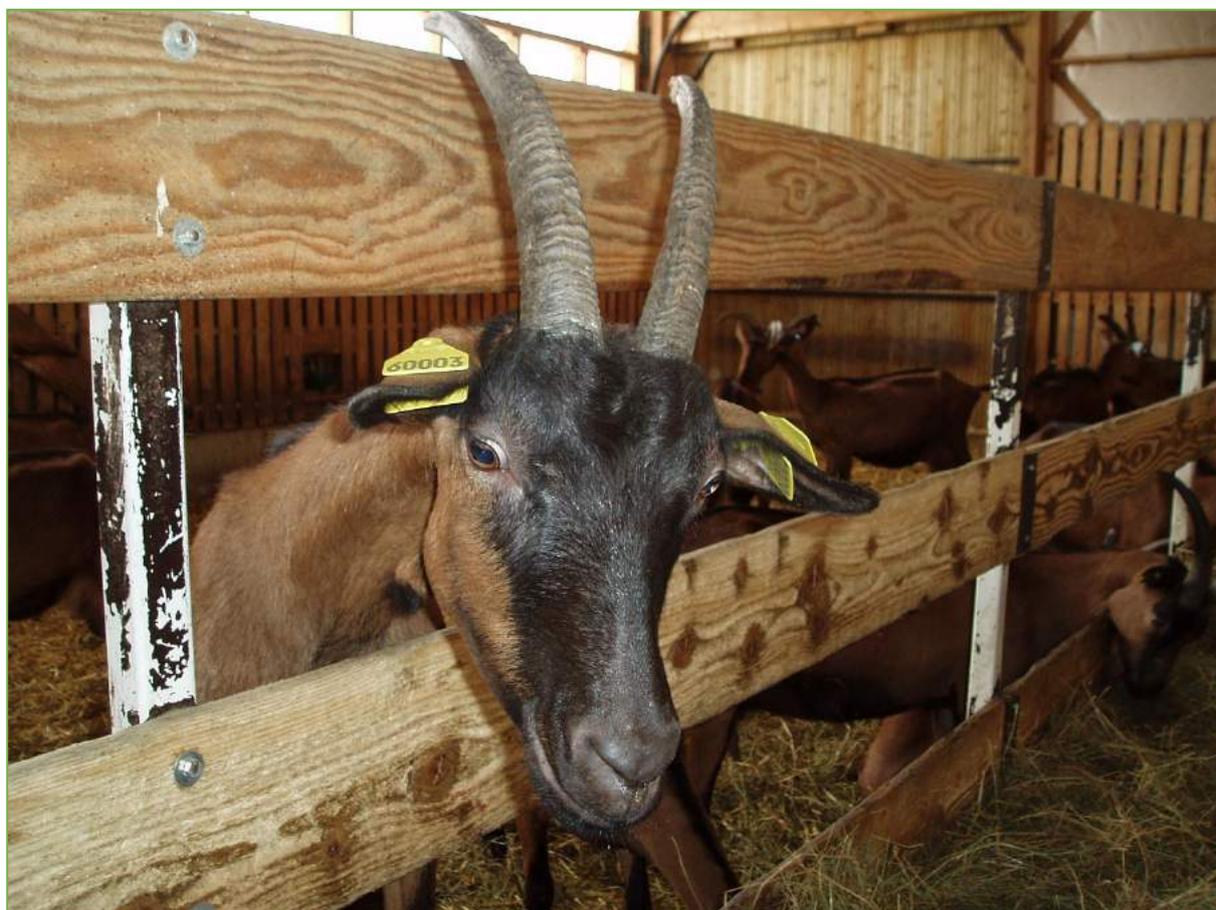
L'alimentation en quelques chiffres

- Autonomie en fourrages : 0%
- Fourrages distribués / chèvre : 1 000 kg
- Fourrages distribués / chevrette : 270 kg
- Concentrés / chèvre : 245 kg
- Concentrés / litre de lait : 327 grammes



Les besoins annuels en fourrages et concentrés

	Récolte	Besoins			Au total pour le troupeau, dont boucs adultes
		Par chèvre (en kg)	Par chevrette et bouc de l'année (en kg)	Par bouc adulte (en kg)	
Foin de Crau	-	500	270	550	24,4 t
Foin de luzerne	-	500	130	-	21,6 t
Total fourrages	-	1 000	400	550	46,0 t
Orge	-	150	140	18	7,7 t
Maïs	-	83	-	-	3,4 t
Complémentaire azoté	-	21	10	9	1,0 t
Total concentrés	-	254	150	27	12,2 t
Poudre de lait	-		18		0,3 t
Paille	-	350 kg / chèvres suitées			14,0 t



FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME

Pour réussir

Un système où il est impératif :

- de s'assurer d'avoir une qualité constante de ses approvisionnements de foin,
- d'investir dans un troupeau de bonne valeur génétique,
- d'atteindre une bonne production laitière et une bonne valorisation pour avoir un troupeau de taille réduite.

Faiblesses

- Obligation de trouver une solution externe pour l'épandage du fumier,
- Tributaire de la fluctuation des prix pour l'approvisionnement des aliments,
- Peu de marges de manœuvre, ni de droit à l'erreur,
- Système non éligible au cahier des charges des AOC et à la certification en agriculture biologique.

Forces

- S'affranchir du foncier et des contraintes climatiques,
- Tâches planifiables en dehors des périodes de mises bas. Il n'y a pas d'à-coup.

Remarque : Ce type d'exploitation sans surface n'est pas éligible aux primes types ICHN, ni aux DPB. Elle tire l'intégralité de son revenu de la production.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Décembre 2018 – Référence Idele : 00 18 601 019 – Mise en page : Isabelle Guigue
Crédit photos : CA 43, FX Emery – MRE

Vos contacts dans les départements :

• Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	04 92 30 57 78	jgiraud@ahp.chambagri.fr
• Henriette COURSANGE	Syndicat caprin 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr
• Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
• Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	04 42 23 86 45	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
• Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	04 94 99 74 02	severine.pastorelli@var.chambagri.fr
• Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr
• Vincent ENJALBERT	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr

Coordination régionale :

• Christine GUINAMARD	Institut de l'Élevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr
-----------------------	-----------------------	----------------	------------------------------

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.
Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Caprin fromager

Hors sol



DONNÉES ÉCONOMIQUES 2017

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN EUROS

1,5 UMO, 40 chèvres, 30 000 l de lait produits, transformés et commercialisés en fromages

Conjoncture 2017 – Exploitation au bénéfice réel

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

PRODUITS	85 028
100 % Produits caprins	85 028
Lait	83 150
30 000 litres à 2,77 €/litres	
Yaourts : 1 900 litres à 6,4 € / litre	12 160
Faisselles : 1 600 litres à 4,3 € / litre	6 880
Lact VD : 15 800 litres à 2,5 € / litre	39 500
Lact 1l : 10 700 litres à 2,3 € / litre	24 610
Viande	275
7 réformes à 10 € : 70 €	
41 chevreaux à 5 € : 205 €	
Reproducteurs	1 200
12 animaux au sevrage à 100 €	
Prime à la chèvre	678
40 chèvres à 16,95 €	

CHARGES (56 %)	47 971
32 % Charges opérationnelles	26 938
18 % Charges alimentaires caprines	15 322
Maïs : 3,40 tonnes à 300 €	1 020
Orge : 7,80 tonnes à 280 €	2 184
Complément azoté : 1 tonne à 450 €	450
Foin Crau : 24,40 tonnes à 250 €	6 100
Foin Luzerne : 21,60 tonnes à 230 €	4 968
CMV : 40 chèvres à 15 €	600
7 % Charges d'élevage caprin	5 916
Poudre de lait : 0,3 tonne à 2 300 €	690
Paille litière : 14 tonnes à 100 €	1 400
Frais vétérinaire : 40 chèvres à 15 €	600
Contrôle laitier : 40 chèvres à 20 €	800
Frais de reproduction (IA) : 14 IA à 40 €	560
Echographies : 40 à 2 €	80
Taxes diverses (interpro, équarissage)	186
Autres frais d'élevage : 40 chèvres à 40 €	1 600
6,7 % Charges aval	5 700
Frais de transformation : 30 000 litres à 0,08 €/litre	2 400
Frais de commercialisation : 30 000 litres à 0,11 €/litre	3 300
25 % Charges de structure (hors amortissement et frais financiers)	31 033
Charges sociales exploitants	8 053
Foncier (fermage + entretien)	750
Bâtiment (location + entretien)	500
Matériel	2 330
Autres charges (assurances, eau, électricité, gestion, impôts...)	9 400

Annuités	11 756
Disponible pour famille et autofinancement	25 301

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (44 %)	37 057
Soit 24 704 €/UMO	
Amortissements	13 000
Frais financiers	2 291
Résultat courant	21 766
soit par UMO	14 510

HYPOTHÈSES RETENUES

Pour le calcul du capital d'exploitation, nous avons retenu :

- Des bâtiments neufs construits en totalité par entreprise,
- Une installation de traite neuve,
- Du matériel agricole d'occasion.

Pour le calcul des annuités d'emprunt, nous avons considéré :

- Un apport personnel de 6 000 € (le cheptel),
- Un financement du capital par des prêts avec un taux d'intérêt compris entre 1 et 2%.

Pour les aides :

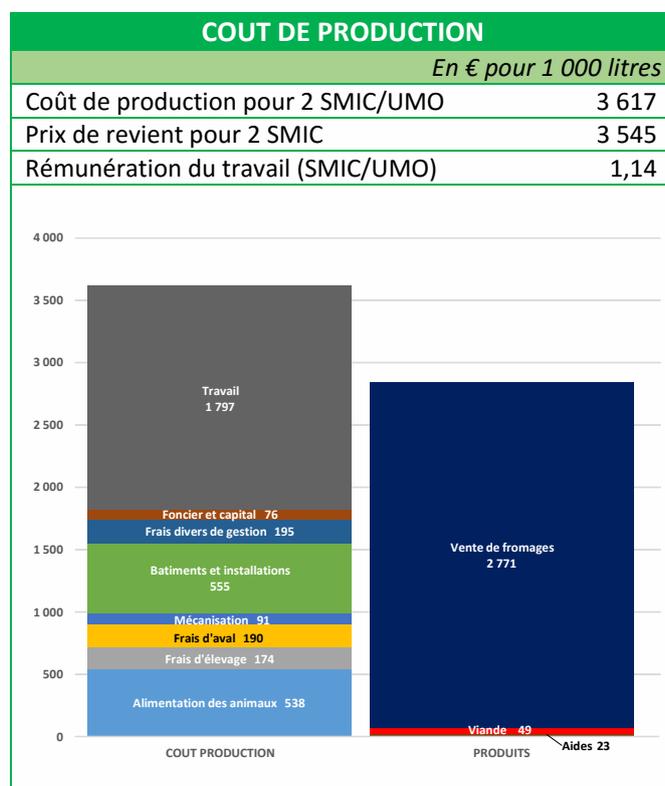
- L'exploitation n'est pas éligible à l'ICHN, DPB, MAEC...

Un projet avec plus d'apport personnel, une reprise de bâtiments ou équipements existants viendront minorer le capital emprunté et les annuités et amélioreront le revenu.

RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DE L'ATELIER

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	
Marge brute atelier caprin	58 090
Soit par chèvre	1 452
Soit pour 1 000 litres	1 936
<i>Part de la marge brute dans le produit caprin</i>	<i>68 %</i>
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / chèvre	400
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / 1 000 litres	534
Capital d'exploitation	150 000
Aménagement bâtiment + stockage	52 000
Équipement de traite	12 000
Aménagement fromagerie	60 000
Équipement commercialisation	18 000
Matériel agricole	2 000
Aménagement foncier	0
Cheptel	6 000
Autres indicateurs économiques	
EBE par UMO familiale	24 704
EBE par produit brut	44 %
Revenu disponible par UMO familiale	16 867
Charges de structure par chèvre	21 033
Charges de structure par ha SAU	526
Annuités par produit	14 %
Annuités par EBE	32 %



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Décembre 2018 – Référence Idele : 00 18 601 020 – Mise en page : Isabelle Guigue

Vos contacts dans les départements :

• Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	04 92 30 57 78	jgiraud@ahp.chambagri.fr
• Henriette COURSANGE	Syndicat caprin 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr
• Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
• Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	04 42 23 86 45	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
• Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	04 94 99 74 02	severine.pastorelli@var.chambagri.fr
• Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr
• Vincent ENJALBERT	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr

Coordination régionale :

• Christine GUINAMARD	Institut de l'Élevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr
-----------------------	-----------------------	----------------	------------------------------